

NOM & Prénom : Né le :

Adresse :

..... N° de téléphone :

N° de permis ou de CASM : N° de licence :

Date d'homologation de la licence : e-mail :

Club représenté :

J'atteste sur l'honneur de ne pas avoir de licence compétition FFM en 2022.

J'atteste sur l'honneur ne pas avoir marqué de point dans un championnat de ligue moto cross FFM lors de la saison 2022.

Je désire participer au TROPHÉE Interdépartemental Poitou Charentes 2023, **cochez votre Choix N° 1 dans les catégories suivantes et par écrit votre Choix N° 2 :**

SOLO A : 85 cm³

SOLO F (série 1)

SOLO B (série 1): 125 cm³ (à partir de 14 ans))

Prestige

SOLO B (série 3): 250cm³ _ 4 temps (16 ans et +)

Quad

SOLO C/D (série 1): 250/500 cm³



Si je ne suis pas retenu, je désire participer en deuxième choix au Trophée :

ATTENTION ! N'envoyer les documents que pour votre premier choix !

Si je suis qualifiable, je m'engage à participer au Super Trophée de France UFOLEP

OUI

NON

Je m'engage à participer au Super Trophée Régional UFOLEP 2023

Je m'engage à respecter cet engagement et le règlement régional motocross UFOLEP de l'EX Région Poitou-Charentes

Adresser cette demande d'engagement, au CD UFOLEP 86, Commission Régionale motocross, 18 rue de la Brouette du Vinaigrier, CS 80187, 86005 Poitiers cedex, en indiquant obligatoirement le trophée désiré au verso de l'enveloppe, accompagnée :

D'un chèque d'engagement pour le Trophée d'un montant de **30€** à l'ordre du « Comité UFOLEP Vienne » ;

D'un chèque de **28€ par épreuve** (transpondeur inclus) à l'ordre du Club organisateur de l'épreuve et qui fera également office de chèque de caution si besoin.

D'une enveloppe par épreuve à votre nom et adresse et 1 enveloppe à votre nom et adresse pour l'envoi des classements, informations diverses, affranchies au tarif en vigueur et libellées à votre adresse.

A partir du 16 janvier jusqu'au 03 février 2023 (selon cachet de la poste qui fait foi)

Toute demande incomplète ou parvenue hors délais (avant comme après la date) ne sera pas prise en compte.

(La mention « licence en cours » ne sera pas acceptée)

Avant d'envoyer votre demande d'inscription, N'oubliez pas de cocher les épreuves auxquelles vous souhaitez participer!

Fait à:.....le.....

(Signature)

Épreuves du Trophée Poitou Charente Motocross - 2023

(Cochez les épreuves auxquelles vous souhaitez participer)

85 cm³ ⇒ SOLO A

<input type="checkbox"/> 19 Mars	MARCILLAC	28€	<input type="checkbox"/> 28 Mai	OUZILLY	28€
<input type="checkbox"/> 26 Mars	PLASSAC	28€	<input type="checkbox"/> 02 Juillet	GUIMPS	28€
<input type="checkbox"/> 23 Avril	MONTMORILLON	28€	<input type="checkbox"/> 08 Juillet	NUEIL LES AUBIERS	28€
<input type="checkbox"/> 30 Avril	THENEZAY	28€	<input type="checkbox"/> 30 Juillet	ST SECONDIN	28€
<input type="checkbox"/> 07 Mai	LE TATRE	28€	<input type="checkbox"/> 26 Août	VILLIERS	28€
<input type="checkbox"/> 14 Mai	PLAISANCE	28€	<input type="checkbox"/> 01 Octobre	MARCILLAC	28€

125 cm³ □ SOLO B

<input type="checkbox"/> 23 Avril	MONTMORILLON	28€	<input type="checkbox"/> 11 Juin	ROIFFE	28€
<input type="checkbox"/> 30 Avril	THENEZAY	28€	<input type="checkbox"/> 08 Juillet	NUEIL LES AUBIERS	28€
<input type="checkbox"/> 07 Mai	PARTHENAY	28€	<input type="checkbox"/> 30 Juillet	ST SECONDIN	28€
<input type="checkbox"/> 14 Mai	PLAISANCE	28€	<input type="checkbox"/> 19 Août	CELLES SUR BELLE	28€
<input type="checkbox"/> 28 Mai	GUIMPS	28€	<input type="checkbox"/> 26 Août	VILLIERS	28€
<input type="checkbox"/> 04 Juin	LA PUYE	28€			

Féminin □ SOLO F

<input type="checkbox"/> 19 Mars	MARCILLAC	28€	<input type="checkbox"/> 24 Juin	LE TATRE	28€
<input type="checkbox"/> 26 Mars	PLASSAC	28€	<input type="checkbox"/> 02 Juillet	GUIMPS	28€
<input type="checkbox"/> 23 Avril	MONTMORILLON	28€	<input type="checkbox"/> 30 Juillet	ST SECONDIN	28€
<input type="checkbox"/> 07 Mai	LE TATRE	28€	<input type="checkbox"/> 06 Août	ROM	28€
<input type="checkbox"/> 14 Mai	PLAISANCE	28€	<input type="checkbox"/> 27 Août	JURIGNAC	28€
<input type="checkbox"/> 28 Mai	OUZILLY	28€	<input type="checkbox"/> 01 Octobre	MARCILLAC	28€
<input type="checkbox"/> 04 Juin	LA PUYE	28€			

250 cm³ _4 temps □ SOLO B

<input type="checkbox"/> 19 Mars	MARCILLAC	28€	<input type="checkbox"/> 24 Juin	LE TATRE	28€
<input type="checkbox"/> 26 Mars	PLASSAC	28€	<input type="checkbox"/> 02 Juillet	GUIMPS	28€
<input type="checkbox"/> 23 Avril	MONTMORILLON	28€	<input type="checkbox"/> 30 Juillet	ST SECONDIN	28€
<input type="checkbox"/> 07 Mai	LE TATRE	28€	<input type="checkbox"/> 06 Août	ROM	28€
<input type="checkbox"/> 14 Mai	PLAISANCE	28€	<input type="checkbox"/> 27 Août	JURIGNAC	28€
<input type="checkbox"/> 28 Mai	OUZILLY	28€	<input type="checkbox"/> 17 Septembre	THOUARS	28€
<input type="checkbox"/> 04 Juin	LA PUYE	28€	<input type="checkbox"/> 01 Octobre	MARCILLAC	28€

250/500 cm³ SOLO C/D

<input type="checkbox"/> 23 Avril	MONTMORILLON	28€	<input type="checkbox"/> 06 Août	ROM	28€
<input type="checkbox"/> 07 Mai	PARTHENAY	28€	<input type="checkbox"/> 19 Août	CELLES SUR BELLES	28€
<input type="checkbox"/> 28 Mai	GUIMPS	28€	<input type="checkbox"/> 03 Septembre	PRANZAC	28€
<input type="checkbox"/> 11 Juin	ROIFFE	28€	<input type="checkbox"/> 09 Septembre	PRAHECQ	28€
<input type="checkbox"/> 30 Juillet	ST SECONDIN	28€	<input type="checkbox"/> 17 Septembre	THOUARS	28€

Prestige

<input type="checkbox"/> 19 Mars	MARCILLAC	28€	<input type="checkbox"/> 26 Août	VILLIERS	28€
<input type="checkbox"/> 26 Mars	PLASSAC	28€	<input type="checkbox"/> 27 Août	JURIGNAC	28€
<input type="checkbox"/> 28 Mai	GUIMPS	28€	<input type="checkbox"/> 03 Septembre	PRANZAC	28€
<input type="checkbox"/> 30 Juillet	ST SECONDIN	28€	<input type="checkbox"/> 17 Septembre	THOUARS	28€
<input type="checkbox"/> 06 Août	ROM	28€			

Quad

<input type="checkbox"/> 19 Mars	MARCILLAC	28€	<input type="checkbox"/> 02 Juillet	GUIMPS	28€
<input type="checkbox"/> 26 Mars	PLASSAC	28€	<input type="checkbox"/> 27 Août	JURIGNAC	28€
<input type="checkbox"/> 07 Mai	LE TATRE	28€	<input type="checkbox"/> 03 Septembre	PRANZAC	28€
<input type="checkbox"/> 28 Mai	GUIMPS	28€	<input type="checkbox"/> 17 Septembre	THOUARS	28€
<input type="checkbox"/> 24 Juin	LE TATRE	28€	<input type="checkbox"/> 01 Octobre	MARCILLAC	28€

Les tarifs indiqués correspondent aux tarifs d'engagement par épreuve !



TROPHÉE Interdépartemental MOTOCROSS POITOU-CHARENTES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Pour toutes les épreuves inscrites au calendrier officiel de l'UFOLEP, le Règlement Général Administratif et Sportif des Sports Mécaniques Moto (créé le 21 février 2000, modifié le 18 décembre 2015) fait foi et est seul pris en compte en cas de litige.

Les engagements sont dus par tous les participants à des catégories compétitives à partir des 85 cm³ inclus.

Les montants des droits d'engagement sont les suivants :

MotoCross : 28 € par adulte et 10 € enfant.

Le droit d'engagement d'un montant de 28 € inclus la location du transpondeur.

La liste des pilotes sélectionnés pour participer au Super Trophée de France MotoCross sera établie et publiée par la Commission Technique Interdépartementale (CTIS) en fonction des classements du Trophée POITOU-CHARENTES arrêté selon la date qui sera définie par l'UFOLEP nationale.

Si un pilote s'engage à participer au STF et que celui-ci refuse d'y aller il ne pourra pas y participer la saison qui suivra.

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE

L'EX Comité Régional POITOU-CHARENTES organise, avec le concours des associations régulièrement affiliées un Trophée Régional MotoCross ayant pour objectif d'établir le classement annuel des pilotes licenciés dans les Comités Départementaux UFOLEP de la région POITOU-CHARENTES, ainsi que dans les clubs hors-région accueillant une (des) épreuve(s) d'un Trophée Poitou-Charentes Motocross.

La CTIS Motocross Poitou-Charentes choisit un référent pour chacun des trophées.

Chaque trophée sera géré conjointement par son référent et par la CTIS.

Le prix d'engagement aux trophées est fixé annuellement par la CTIS et validé par les départements de l'EX Région Poitou-Charentes.

Le classement sera établi selon les résultats obtenus par les pilotes aux épreuves sélectionnées par la Commission Régionale Sports Mécaniques Moto et inscrites au calendrier officiel.

Le calcul des points permettant le classement sera effectué selon le barème suivant :

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	...	25 ^{ème}	26 ^{ème}	27 ^{ème} à 29 ^{ème}	30 ^{ème} à 32 ^{ème}	33 ^{ème} et suivant
35	32	30	28	26	24	23	22	21	20		5	4	3	2	1

**Un comptage de points spécifiques pour le trophée féminin sur la base de 25 points.*

- Les simples licenciés UFOLEP seront prioritaires pour les engagements au Trophée Interdépartemental Poitou Charente Moto Cross à condition que leur demande parvienne dans les délais prescrits au **CD UFOLEP 86, Commission Régionale motocross, 18 rue de la Brouette du Vinaigrier, CS 80187, 86005 Poitiers cedex, en indiquant obligatoirement le trophée désiré au verso de l'enveloppe**
- Un pilote ne pourra s'engager que dans une seule des catégories retenues pour le Trophée interdépartemental.

Trophée	85	125	125 J	Fém	250 4T	250/500	Prestige	Quad	
Appellation STF	SOLO A	SOLO B Série 1	SOLO B Série 2	SOLO B Série 2	SOLO B Série 3	SOLO C/D Série 1	PRESTIGE	QUAD	
2023	Age Requis*	12-16 ans	17ans et + priorité aux 125 2 T	Fermé au 250_4T 14-18 ans	14 ans et +	16 ans et +	Fermé au 250_4T 16 ans en 250 18 ans et + (autres)	40 ans et +	Selon cylindrée

* Age le jour de la première épreuve du trophée choisi.

- Le nombre de pilotes engagés sur une épreuve devra être limité au nombre défini par l'arrêté préfectoral d'homologation. Le classement en cours du Trophée Régional sera pris en compte comme référence pour la sélection des pilotes susceptibles d'être retenus.
- Toutes les épreuves se dérouleront sur trois manches d'une durée de 15 minutes + 2 tours et la durée des essais sera de 1 fois 10 minutes au minimum. En catégories 85 cm³, les épreuves se dérouleront sur trois manches de 12 minutes + 2 tours.
- Tout pilote absent à 1 épreuve sans avoir averti le club organisateur et le responsable de Trophée et sans avoir justifié son absence sera automatiquement exclu du Trophée. Il pourra être remplacé par le 1^{er} de la liste supplémentaire.
- Le responsable de Trophée peut retirer les points marqués à l'occasion d'une épreuve si le pilote n'assiste pas à la remise des prix.
- Pour tous les autres points non évoqués, le Règlement Général Administratif et Sportif des Sports Mécaniques Moto (créé le 21 février 2000, modifié le 18 décembre 2015) fait foi.
- Les référents de la catégorie décideront de la suite à donner à tous les cas litigieux, et ceci en coordination avec la CTIS et les représentants des départements du POITOU-CHARENTES.
- En s'engageant dans un trophée, le pilote s'engage à respecter scrupuleusement le règlement motocross UFOLEP Poitou-Charentes ainsi que le règlement spécifique aux trophées, tout comme le club qui décide d'organiser une compétition. Tout manquement à ces règlements entraînera des mesures disciplinaires.



Tableau Récapitulatif des cylindrés (CNS Moto-Cross)

RG4	CORRESPONDANCES AGE - CYLINDREE	
	Réglementation Sports Mécaniques Moto	Créé le : 01/01/2001 Modifié le : 25/11/2020

A - ECOLES DE CONDUITE

A1 – MOTO-CROSS SOLO

Ages	Cylindrées	Temps et durée de démonstration
A partir de 6ans	50cc 2T ou 4T maxi Variateur automatique	Séance 10 min repos entre séances 1h 3 séances max
A partir de 7ans	50cc 2T à 90cc 2T maxi 50cc 4T à 150cc 4T maxi à l'appréciation de l'animateur de l'école de conduite, véhicule adapté à la morphologie et aux compétences acquises de l'enfant.	
A partir de 14ans	125cc 2T ou 250cc 4T maxi à l'appréciation de l'animateur de l'école de conduite, véhicule adapté à la morphologie et aux compétences acquises de l'enfant.	

A2 – QUAD CROSS

Ages	Cylindrées	Temps et durée de démonstration
A partir de 6ans	65cc 2T ou 4T maxi Variateur automatique	Séance 10 min repos entre séances 1h 3 séances max
A partir de 7ans	65cc 2T à 90cc 2T maxi 65cc 4T à 150cc 4T maxi à l'appréciation de l'animateur de l'école de conduite, véhicule adapté à la morphologie et aux compétences acquises de l'enfant.	
A partir de 13ans	125cc 2T ou 250cc 4T maxi à l'appréciation de l'animateur de l'école de conduite, véhicule adapté à la morphologie et aux compétences acquises de l'enfant.	

B – MOTO-CROSS SOLO

Ages	Cylindrées	Temps et durée de course
A partir de 12ans	90cc 2T maxi ou 150cc 4T maxi	Manche 25 min max repos entre manche 45 min 1h15 roulage par jour
A partir de 13ans	125cc 2T maxi ou 150cc 4T maxi accessible uniquement après 1an de pratique en 90cc maxi Ufolep	Manche 30 min max repos entre manche 45min 1h30 roulage par jour
A partir de 14ans	125cc 2T maxi - 150cc 4T maxi	
A partir de 15ans	250cc 2T maxi - 450cc 4T maxi	
A partir de 18ans	Libre	

C – QUAD CROSS

Ages	Cylindrées	Temps et durée de course
A partir de 12ans	90cc 2T maxi - 150cc 4T maxi	Manche 20 min max repos entre manche 45min 1h00 roulage par jour
A partir de 13ans	125cc 2T maxi - 250cc 4T maxi Circuit accessible uniquement après 1an de pratique en 90cc maxi Ufolep	Manche 20 min max repos entre manche 45min 1h15 roulage par jour
A partir de 14ans	125cc 2T maxi – 250cc 4T maxi	Manche 20 min max repos entre manche 45min 1h15 roulage par jour
A partir de 15ans	450cc 2T ou 4T maxi	Manche 30 min max repos entre manche 45min 1h30 roulage par jour
A partir de 18ans	Libre	

Lors de compétitions et d'entraînements, aucune dérogation d'âge et de surclassement ne peut être accordée en sport motocycliste.

Référents des catégories du Trophée Régional Moto Cross

85 cm ³	Philippe DURET Damien LEBLANC	06.60.57.34.03 magalieduret21@gmail.com 06.60.57.34.03 emmalivia33@gmail.com
125cm ³	Christophe ALLAIN Valentin GANNE	06.85.27.72.34 christophe.allain@wanadoo.fr 06.78.58.34.63 valentin.ganne370@gmail.com
Féminin	Thierry PELLETIER	06.08.14.43.19 cathygodier@live.fr
250cm ³ _4 Temps	Marie-May PELLETIER Damien GENDRE	06.22.22.89.05 missktm79@hotmail.fr 06.35.18.01.77 gendreetfils@orange.fr
250/500 cm ³	Jérôme BUREAU Audrey AUBERT	06.77.86.78.69 trophee.250500@gmail.com 06.08.52.81.17
Prestige	Christophe BUREAU	06.70.74.19.63 christophe.bureau17@orange.fr
Quads	Samantha Andre	06.65.46.37.51 andre.samantha.16@gmail.com
Délégué Ufolep 86, en charge du suivi de la CTIS Moto	Paul CORDEAU	05.49.38.37.49 pcordeau@laligue86.org
Elu en charge du suivi de la CTIS Moto	Jean-Marie CAROF	06.70.37.76.93 jmcarof@gmail.com